





mobilisation, l'expérience de la convocation d'une section technique d'ouvriers de chemins de fer en campagne.

Ces sections sont destinées à assurer le service des voies ferrées au-delà de la base d'opérations.

Leur personnel est recruté parmi les ingénieurs, ouvriers et employés des compagnies de chemins de fer, soit volontaires, soit encore assujettis au service militaire.

Le ministre voudrait faire l'expérience de l'appel d'une de ces sections, qui serait convoquée pour treize jours au camp de Saint-Maur ou de Satory. La dépense, pour cette expérience particulière, est évaluée à 100,000 fr.

Voici quelques détails intéressants sur la manière dont on procède à la mobilisation d'un corps d'armée :

Chaque corps d'armée sait d'avance au bout de combien de jours après l'ordre de mobilisation, suivant sa situation, il devra avoir effectué sa mobilisation personnelle. Cet ordre doit être expédié d'avance un mois convenu.

Aussitôt cet ordre reçu par le commandant de corps d'armée, par les maires et par divers autres fonctionnaires qu'il est inutile d'indiquer ici, la gendarmerie, qui a en dépôt permanent des affiches toutes prêtes, les fait placarder dans toutes les communes pour inviter tous les hommes dépendant du corps d'armée mobilisé à rejoindre leur régiment dans le délai fixé.

De plus, chaque brigade de gendarmerie va immédiatement parcourir toutes les communes du canton confié à sa surveillance, et les gendarmes, munis des listes de recrutement, doivent veiller à ce que tout habitant, tout homme soumis au service, se mette en route sans retard.

La mobilisation comprendra, en effet, tous les éléments du corps d'armée : les réservistes, les disponibles, les hommes à la disposition, les territoriaux ; bref, tous les hommes de vingt à quarante ans qui auront à rejoindre l'armée en cas de guerre. Elle comprendra de même tout le personnel déterminé des services administratifs, postaux, télégraphiques, ainsi que le personnel de la trésorerie, des douanes, des forêts et des travaux publics.

De plus, les gendarmes devront faire le recensement des chevaux soumis à la réquisition, et veiller que tous ces animaux soient remis entre les mains de l'autorité militaire.

Quant tous les hommes auront rejoint leur régiment respectif, et qu'avec le personnel des services de toute espèce les régiments auront ralliés ensuite leur point de concentration, les diverses parties du corps d'armée mobilisé s'embarqueront alors de nouveau en chemin de fer pour se rendre à l'endroit qui aura été inopinément désigné par l'ordre de mobilisation.

A cet endroit, enfin, s'opérera le débarquement dans des conditions déterminées.

Cet essai de mobilisation aura donc pour but une double expérience : l'embarquement des troupes et le débarquement. Cet essai sera naturellement des plus intéressants ; il permettra de se rendre compte, pour la première fois, de la manière dont peut s'accomplir une mobilisation et de reconnaître — s'il en existe — les défauts du système d'organisation employé, comme l'encombrement, la confusion, ou le manque de rapidité.

Jusqu'à présent, il est probable que l'essai qui sera fait cette année se bornera à l'aller et ne comprendra pas une expérience de retour des troupes : les régiments regagneront alors leurs garnisons respectives isolément, et non plus en « état de mobilisation ».

**Est-ce un espion.** — Un des lecteurs de la France à Saint-Petersbourg signale le fait suivant à ce journal :

« M. de Laboulaye, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, a à son service un Prussien originaire du duché de Posen, qui cumule les fonctions de chasseur de l'ambassade et de valet de chambre de l'ambassadeur. Chaque matin, ce Prussien fait le bureau de M. de Laboulaye, où il a toutes les facilités pour fureter. Ce fait est connu de toute la colonie française, qui est justement émue.

» Le précédent ambassadeur, le général Appert, avait un chasseur français. A l'arrivée de M. de Laboulaye, cet homme est parti, parce qu'on voulait lui donner des appointements dérisoires. Le Prussien, qui mange probablement à deux râteliers, s'est contenté de ce qu'on lui a offert. »

**Les diamants de la Couronne.** — La première vacation de la vente des bijoux de la couronne a produit une somme totale de 505,700 fr. Ce sont les 10 premiers lots du catalogue qui ont été vendus.

**L'Angleterre et l'Exposition.** — On confirme que l'Angleterre refuse de participer officiellement à l'Exposition de 1889, mais qu'elle consent à faciliter cependant l'envoi des produits de l'industrie anglaise.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 mai.

Suite de la discussion de la loi sur les sucres. M. Renard demande le maintien de la loi de 1884 qui a produit de plus heureux résultats.

M. Ribot combat également les projets du gouvernement qu'il trouve trop radicaux.

M. Ribot dit que le projet du gouvernement aura pour conséquence la fermeture d'un quart des fabriques.

L'orateur propose un moyen terme consistant à abaisser le rendement de 6 1/2 0/9.

M. Wilson dit que l'état des finances ne permet plus au Trésor de faire d'autres sacrifices. Il soutient le projet Dauphin.

M. Sans-Leroy demande le renvoi du projet à la commission pour examiner la proposition de M. Ribot, ce qui est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Université.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Codorniu, agrégé de l'Université, vient d'être nommé professeur de l'enseignement spécial au Lycée de Bar-le-Duc (2<sup>e</sup> catégorie), par décret du 6 mai 1887.

**Académie des Jeux-Floraux.** — M. Ferdinand Laroussilhe, percepteur de la réunion de Pradines, vient d'obtenir le n° 2, sur 201 pièces présentées au dernier concours de l'Académie, pour ses deux sonnets : les *Pifferrari* et *Vendémiaire*.

Nos sincères félicitations.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 12 mai.

**Affaire Bousquet. — Assassinat.** — A Teytivates, commune de Laburgade, vivait la famille Delrieu, composée de Pierre Delrieu, de Marie Hébrard, sa femme, et de leur fillette Armandine, âgée de 7 ans, qui fréquentait l'école de Laburgade.

Le 29 décembre 1886, vers 11 heures du matin, la femme Delrieu alla vendre des truffes à la foire de Cremps, où son mari devait la rejoindre dans l'après-midi.

Chemin faisant, elle rencontra Bousquet, Pierre

A ce moment-là, Bousquet fut sûr que Delrieu allait être seul dans la maison, complètement isolée et éloignée de Laburgade de près d'un kilomètre.

L'heure et le lieu étaient donc propices pour assouvir la haine qu'il portait à ce malheureux homme ; aussi résolut-il de saisir immédiatement cette occasion, à telles enseignes que la petite Armandine, étant partie pour l'école à midi, rencontra, à une trentaine de mètres de Teytivates, l'accusé, qui conduisait au village une charrette attelée d'un bœuf et chargée de bois.

Vers 4 heures et demie, la femme Delrieu, rentrant de la foire, trouva son mari assassiné et constata dans la soirée le vol d'une somme de 100 francs.

Immédiatement les soupçons se portèrent sur Bousquet, repris de justice déjà condamné pour vol, ayant la réputation d'un maraudeur incorrigible et très redouté dans la contrée, où on le croyait capable de tout, et que le vol et la haine auraient poussé à l'assassinat. Ces soupçons étaient fondés et c'est bien sous les coups de l'accusé qu'a succombé Pierre Delrieu.

Bousquet, qui, confronté avec le cadavre de sa victime, demeura impassible quand tout l'accusait sur son crime avec la plus grande énergie, comprit bientôt qu'il devait l'avouer.

Il entra donc dans la voie des aveux, mais en invoquant mensongèrement la légitime défense, qu'ont successivement démentie tous les éléments de l'information.

Delrieu, en effet, qui était doux, timide, pacifique, n'aurait osé attaquer personne et surtout l'accusé, plus fort, plus leste que lui et dont il avait peur.

Bousquet, au contraire, est entré chez sa victime sans armes, parce qu'il comptait sur sa force et voulait faire croire à un suicide. Il a saisi le moment propice pour se jeter sur Delrieu et l'étrangler.

Dans la lutte, celui-ci lui a mordu au doigt et l'a égratigné au visage, puis il est tombé à moitié étouffé.

Ignorant s'il était mort, son meurtrier lui a plongé une paire de ciseaux dans la gorge, et enfin il a procédé à la mise en scène du suicide, prenant le fusil dans sa main ensanglantée, le déchargeant à bout portant sur la poitrine de Delrieu et le plaçant à côté du cadavre.

Tel a donc été l'acharnement du meurtrier sur sa victime, qu'il l'a étouffé, puis saignée au cou et enfin fusillée à bout portant. La mort a été à peu près instantanée et est due à ces trois causes, dont une seule aurait suffi à la produire.

En conséquence, Bousquet est accusé d'homicide volontaire sur Pierre Delrieu.

L'accusé dans l'instruction et les débats, a vainement essayé de faire croire qu'il avait été provoqué par la victime et qu'il n'avait frappé qu'en état de légitime défense. Son système est aussi mauvais que ses antécédents et il ne faut rien moins que le talent du défenseur M. Munin-Bourdin pour lui sauver la tête que réclame le ministère public avec toute l'éloquence et la vi-

gueur que sait déployer M. Many dans les drames de la Cour d'assises.

Bousquet a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Audience du 13 mai.

Le sieur T..., accusé d'attentat à la pudeur sur un garçon d'une dizaine d'années, a été acquitté.

Ce résultat est dû certainement à l'habileté de la défense présentée par M<sup>e</sup> Muoin-Boordin.

Audience du 14 mai

Au moment où nous mettons sous presse, on juge l'affaire Lescol, (Faux).

M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, qui décidément devient l'avocat d'assises le plus occupé, assiste l'accusé, M. Many, procureur de la République, sou-tiendra l'accusation.

On a plus de 120 témoins à entendre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, seront exceptionnellement valables jusqu'au 25 Mai inclus les Billets Aller et Retour réduits de 25 0/0 délivrés pendant les journées des 18, 19 et 20 Mai, savoir :

1<sup>o</sup> A Paris, pour toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans et réciproquement ;

2<sup>o</sup> A toutes les stations du réseau pour les autres stations situées dans un rayon de 100 kilomètres ;

3<sup>o</sup> A toutes les stations du réseau autorisées par le tarif spécial A n° 9 à délivrer normalement pour d'autres stations situées à plus de 100 kilomètres ;

Les billets de ou pour Paris, conserveront leur durée de validité ordinaire lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Train spécial

La Compagnie d'Orléans va créer, le 15 de chaque mois, jour de foire à Figeac (ou le lendemain 16, lorsque le jour de foire tombera un dimanche), un train spécial qui partira de Figeac à 4 h. 45 du soir et correspondra directement à Capdenac au train de Cahors, dont le départ a lieu à 5 h. 10 du soir.

Cette mesure a pour but de permettre aux voyageurs qui se rendent à la foire de Figeac, de terminer leurs affaires avant de rentrer chez eux, ce qui leur était très difficile précédemment le départ de Figeac ayant lieu à 3 h. 41 du soir, comme les autres jours.

Le train ci-dessus sera fait, à titre d'essai, pendant trois mois. Nous ne saurions donc trop engager le public intéressé à en profiter de façon à ce qu'il devienne définitif.

Le premier train spécial indiqué ci-dessus, aura lieu lundi prochain, 16 courant.

Prochainement

REPRÉSENTATION SCIENTIFIQUE ET RÉCRÉATIVE Offerte par le jeune et célèbre

Calculateur prodige

Jacques INAUDI

Phénomène intellectuel le plus extraordinaire qui se soit manifesté jusqu'à ce jour et dont la presse et le monde savant s'occupent en ce moment.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

9

LA

RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHEZ.

VIII

Cette âme aurait dû reposer et ne point soulever irrévérencieusement le suaire aspergé d'eau bénite pour prendre encore part aux agitations de cette vie. Lorsqu'il est convenu que quelqu'un est mort, il doit rester mort. Un brave homme M. Rémusat, s'était, par charité, chargé de la veuve Théric et de sa fille ; et l'autre à présent qui n'avait pas eu la peine, venait réclamer femme et enfant comme son bien. Non, c'était révoltant.

Lorsque Jean se présenta, le matin, dans le village, ils sentit bien vite cette hostilité qui couvait contre lui. Les gens qu'il vit, devant leurs portes, et ceux qu'il rencontra, lui tendirent les mains froidement, mais évitèrent toute conversation. Cet accueil si peu empressé le gêna fort.

Pourtant il alla voir le maire, décidé à tirer au clair sa situation.

— Monsieur le maire, vous me reconnaissez, dit-il en entrant.

— Sans doute mon pauvre Théric. On ne parle que de toi depuis hier. Qui l'aurait cru, que tu ressusciterais ?

— J'ai toujours été vivant, répondit Jean. Et comme il avait résolu de se donner un air très assuré, il ajouta sans plus tarder :

— Ce n'est pas tout... Mais j'ai laissé une femme en quittant le pays ; et légitimement marié, je pense que ma femme m'appartient, et qu'elle doit me suivre. Qu'en pensez-vous ?

— Ça, répondit le maire, c'est une question délicate. D'abord es-tu bien sûr d'être vivant ? Car, si tu n'es pas vivant, il va de soi que tu ne peux pas réclamer ta femme, ni rien de ce qui t'a appartenu.

— Mais puisque vous me reconnaissez, puisque tout le monde me reconnaît... dit Jean interloqué.

— Ce n'est pas une preuve suffisante, répliqua le maire. Si, en réalité, tu vis, légalement tu es mort. Après la guerre, on t'a porté mort au règlement, mort le 18 janvier 1871. Ton décès a été régulièrement constaté, transmis, enregistré. Légalement, je le répète, tu n'existe plus ; et, si tu veux réclamer ta femme, il faut d'abord prouver que tu es vivant.

Jean Théric, interdit par ce raisonnement, se gratta l'oreille et dit :

— Donnez moi un conseil.

— Eh bien ! écoute, répondit le maire, je n'en ai qu'un à te donner. Tu es pauvre ; ta femme et ta fille sont chez un brave homme, habituées à l'aisance et au bien-être. A ta place, je les laisserais tranquilles, car tu auras assez de mal à te débrouiller tout seul,

Jean répondit :

— Je réfléchirai. Merci.

Et il sortit, peu satisfait.

Comme il passait devant le presbytère, il pensa :

— Si je consultais le curé. C'est lui qui nous maria ; et, devant l'Eglise, le mariage est indissolu-

ble et sacré. »

Il sonna. La servante vint lui ouvrir et l'introduisit auprès du curé, qui déjeunait.

— Te voilà, mon pauvre Théric ! dit le prêtre avec bienveillance, en pressant la main de Jean entre les siennes. Qui pensait à toi ? Qui aurait cru ? Eh bien qu'y a-t-il pour ton service ?

— Monsieur le curé, répondit Jean, je voudrais savoir lequel de M. Rémusat ou de moi, est le mari de ma femme ?

Très embarrassé, le curé réfléchit une minute puis il dit :

— Ça, mon ami Jean, c'est une affaire grave très grave. Aux yeux de l'Eglise, Jeannette est ta femme ; pas de doute à cet égard. Elle n'a pas d'autre mari que toi ; le premier mariage annule le second. La loi religieuse est formelle. Cependant il faut voir, Jean il faut réfléchir. Situation délicate... Il y a des enfants du second mariage... M. Rémusat est un brave homme, charitable, qui a voulu faire une bonne œuvre en épousant Jeannette. Il les a sauvés de la gêne ; car, tu le sais, les vignes ça n'allait plus... Mais c'est incontestable : tu es dans ton droit de mari... Situation délicate très délicate !

Il hochait la tête.

— Que me conseillez-vous ?

— Rien, mon ami, rien. Il faut réfléchir, attendre. Ce sont de braves gens, les Rémusat... Enfin Jean ; tu reviendras me voir.

Le curé lui tendit la main, avec l'intention manifeste de le congédier. Jean s'en alla en pensant : « Ils sont tous contre moi, même le curé... Je vais revoir Gautier. »

Gautier, carrément, lui dit :

(A suivre).



**Appel des réservistes en 1887.**

— L'Officiel publie le décret relatif à l'appel des réservistes en 1887.

Les réservistes de l'infanterie seront appelés du 22 août au 18 septembre.

Ceux de la cavalerie du 3 octobre au 30 du même mois.

Enfin, les réservistes de l'artillerie seront divisés en deux séries : la première qui sera appelée du 26 septembre au 23 octobre et qui comprendra les hommes de la classe 1878; la seconde, comprenant les hommes de la classe 1880, qui sera appelée du 27 octobre au 23 novembre.

L'appel de la cavalerie territoriale est fixé du 7 novembre au 19 du même mois.

**L'avancement des percepteurs.**

— Le ministre des finances vient de faire signer le décret suivant qui a paru jeudi à l'Officiel :

Article 1<sup>er</sup>. — Les conditions d'avancement déterminées par l'article 6 de l'ordonnance du 31 octobre 1839, maintenues pour les percepteurs de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> classes, sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne ceux de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes :

Ne pourront être promus, soit par voie de mutation, soit sur place :

A la 1<sup>re</sup> classe, que les percepteurs de 2<sup>e</sup> classe comptant au moins cinq années de grade ;

A la 2<sup>e</sup> classe, que les percepteurs de 3<sup>e</sup> classe comptant au moins quatre années de grade.

Art. 2<sup>e</sup>. — Les dispositions du décret du 15 novembre 1879, maintenues en ce qui concerne les percepteurs de 5<sup>e</sup> classe, sont modifiées ainsi qu'il suit pour ceux de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes :

Ne pourront être exceptionnellement promus en vertu de ce décret :

A la 2<sup>e</sup> classe, que les percepteurs de 4<sup>e</sup>, comptant au moins sept années de grade ;

A la 1<sup>re</sup> classe, que les percepteurs de 3<sup>e</sup>, comptant au moins sept années de grade.

**Commune de Cornac**

(De notre correspondant particulier)

La population de Cornac restera longtemps sous le coup de l'agréable impression qu'a produit sur elle la visite pastorale de Mgr l'évêque.

Lundi, 9 mai, les cloches sonnant à toute volée, nous annonçaient son arrivée ; et bien que conformément au désir de sa Grandeur, il n'y ait pas eu de manifestations extérieures, des souhaits de bienvenue lui ont été mentalement exprimés par les cœurs de tous les paroissiens.

A la cérémonie du mois de Marie, Monsieur le Vicaire général, a bien voulu faire une courte instruction qui a été fort goûtée.

Le lendemain, à huit heures, un nombreux cortège se dirigeait vers le presbytère pour saluer le premier pasteur du diocèse et le conduire avec un recueillement et un ordre parfaits à l'église, où Mgr a célébré la sainte messe et donné la communion aux jeunes garçons et aux jeunes filles, admis à la Table-Sainte pour la première fois.

Après la messe Mgr a donné la Confirmation.

Une imposante cérémonie, celle du renouvellement des promesses du baptême, a terminé cette agréable journée si bien remplie.

Le mercredi, Mgr a quitté Cornac, emportant l'estime et l'affection de tous. B...

**La pêche du goujon.**

— Le conseil général de la Dordogne avait émis le vœu que la pêche du goujon fût autorisée pendant la période d'interdiction, ce poisson étant indispensable pour amorcer les engins destinés aux pêches autorisées. Ce vœu a été envoyé à M. le ministre des travaux publics, qui, dans une dépêche mise sous les yeux du conseil, a répondu que l'autorisation de pêcher le goujon, du 15 avril au 15 juin, ne peut être accordée, en présence des termes formels des lois et règlements.

**AGRICULTURE**

**La coulure du raisin.**

— La coulure est le mal incontestablement le plus annuel et le plus persévérant qu'éprouve la vigne. Il sévit sur tous les cépages et dans toutes les régions viticoles, en Italie comme en France, comme en Espagne.

Quatre moyens sont employés pour le combattre ; ce sont : « le pincement des rameaux fructifians, la suppression des vrilles, l'écimage de la grappe, l'incision du sarment. »

L'opinion de nos viticulteurs en renom est que le pincement des rameaux qui portent les grappes a pour effet d'entraver la coulure en concentrant sur les organes reproducteurs la chaleur et l'acide carbonique. Ils tiennent pour constant que la rupture du rameau porte-fruit suscite un arrêt momentané dans l'ascension de la sève, et qu'ainsi le raisin noue mieux.

Depuis longtemps, les cultivateurs du Médoc rognaient leurs vignes basses avec une faux, comme s'ils tondaient une baie vive ; ils agissent de la sorte quand vient la floraison.

Une longue expérience a démontré que la suppression des vrilles favorise le développement du raisin et atténue l'action de la coulure.

Le retranchement des vrilles se pratique pendant toute la saison, mais il est indispensable de profiter de la floraison de la vigne pour couper les vrilles qui bifurquent sur les grappes. C'est alors, et dans les quelques jours qui la précèdent, qu'est la période d'efficacité. Plus tard la suppression des vrilles ne serait plus un remède : la coulure aurait fait son œuvre destructive.

Le troisième moyen dont l'emploi est indiqué comme efficace contre la coulure de la vigne, c'est l'écimage de la grappe. Qu'entend-on par écimage de la grappe ? C'est le retranchement du bout. Pratiquer l'écimage de la grappe, c'est donc retrancher le quart ou le cinquième de son prolongement. L'opération doit se faire à la période de la floraison. Les raisins, dans la partie de la grappe qui reste après l'ébouquage, nouent mieux. Depuis un temps immémorial, les vigneron du Jura agissent ainsi à l'égard d'un cépage très répandu en France, la *Mondeuse*. Les vignes à raisins écimés produisent trois fois plus de vin que les vignes à raisins non écimés.

L'incision du sarment est le quatrième procédé qui produit aussi d'excellents effets contre la coulure des raisins.

**Les vins.** — Le temps se comporte bien jusqu'à présent pour la vigne, et la lune nouvelle s'est montrée assez bénigne, bien que le vent du Nord se soit fait sentir pendant quelques matinées ; cependant la végétation est peu avancée. Les vignes dans le Gard, dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, n'ont pas souffert, n'ayant encore que très peu de bourgeons de sortis.

Dans tous nos vignobles, les affaires en vins sont très calmes, et les détenteurs ne se montrent pas très empressés de vendre ; ils veulent attendre jusqu'après la floraison de la vigne, afin de pouvoir profiter des accidents qui viendraient à se produire d'ici-là, soit que des gelées matinales viennent réduire la récolte pendante, soit que la coulure se produise au moment de la floraison, à la suite de pluies intempêtes.

En Algérie, dans les trois provinces, la vigne s'annonce comme devant donner une très riche récolte ; la végétation est luxuriante et le fruit très abondant ; il faut cependant attendre la floraison pour pouvoir se prononcer.

**La foire de Fumel** a été belle ; mais les transactions sur les bœufs ont été de peu d'importance et les prix sont toujours bas.

Les petits porcs sont toujours chers.

La volaille était à bon marché.

Les lapins aussi.

**CALENDRIER DU LOT. — Mai.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
15	Diman.	s Népomuci.	
16	Lundi.	Les Rogations	Boulvè, Lascabanes, Vaylats Figeac, Rudelle, Gramat, Prayssac, Souillac, Soucirac.
17	Mardi.	s Honoré.	Mondoumerc, Assier, Vayrac Souceyrac.
18	Mercur.	s Pascal.	St-Caprais, St-Pantaléon, Aynac, Fontanes-Lunegarde, Ussel.
19	Jeudi.	L'Ascension	Marcellac, St-Cyprien, St-Chels.
20	Vend.	s Venance.	Cénevières, Lauzès, Labastide-du-Haut-Mont, Couzou Gourdon, Salviac.
21	Samedi	s Pierre.	Teyssieu.

Lunaisons du mois de Mai.

- ☉ P. L. le 7, à 2 h. 11 du soir.
  - ☽ D. Q. le 14, à 8 h. 27 du soir.
  - ☉ N. L. le 22, à 11 h. 15 du soir.
  - ☽ P. Q. le 30, à 5 h. 20 du matin.
- Les jours croissent de 1 h. 18 m.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 7 au 14 mai 1887.

**Naissances.**

- Chalvet, Paul, rue Labarre.
- Vaidiguié, Paul, rue du Parc.
- Carriol, Guillaume, rue Labarre.
- Feyt, Martin, rue Feydel.
- Lacoste, Jeanne, rue Brives.
- Chantemargue, Hélène, à Cabessus.
- Denègre, Jeanne, rue Labarre.
- Bessou, Justin, à Cabessus.
- Bourdieu, Henriette, rue J. J. Castagné.

**Mariages.**

- Delpèch, Jean, et Pezet, Maria.
- Bastid, Jean, et Missonnié, Françoise.

**Décès.**

- Pascal, Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 23 ans, (hosp.)
- Fléchaire, Anne, relig. 46 ans, rue du Château.
- Affre, Félix, retraité, 82 ans, quai de Regourd.
- Bouchut, Henri, tailleur, 30 ans, rue Fénélon.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 7 mai 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le monument Blandin. — Le Salon, à la porte du Palais de l'Industrie. — Le retour de M. Schnabelé. — L'exhumation de Rossini au Père-Lachaise. — Expérience d'hypnotisme. — Théâtre Illustré : Ambigu : « Mademoiselle de Bressier ». — Le colonel Trumelet. — Le Salon de 1887. — Tête-de-Loup, nouvelle, par Gustave Toudouze. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus. — Gravures : Autour du Salon : les abords du Palais des Champs-Élysées, le 4<sup>er</sup> mai. — L'incident de Pagny-sur-Moselle. — La statue et le bas-relief du monument élevé à la mémoire du sergent Blandin. — Paris : exhumation des restes de Rossini. — L'hypnotisme : expériences faites par M. Moutin devant la Presse parisienne. — Le théâtre illustré : le décor du troisième acte de « Mademoiselle de Bressier ». — M. le colonel Trumelet. — Echechs. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1375<sup>e</sup> livraison (14 mai 1887). — Ma dernière expédition au Yucatan, par M. Désiré Charnay. — 1886. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de G. Vuillier, A. de Bar et Eug. Munnier. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 754<sup>e</sup> livraison (14 mai 1887). — Texte : Capitaine, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. — La sirène et les signaux de brume, par Maurice Daubin. — L'école des Beaux-Arts, par Charles Melville. — La vertu en France : Le canot de sauvetage, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — La distribution du froid. — Le chien des prairies, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — Dessins de : Myrbach, A. Lemaître, E. Duez, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine, à partir du numéro 103, portant la date du 15 mai 1887. — Sommaire du numéro 115. Jules Claretie. Boum-Boum. — André-Theuriet. Le Dossier Froideville (suite). — Hector Malot. Zyte (suite). — Alphonse Daudet. Jarjaille chez le Non Dieu. — Emmanuel Gonzalès. Les Frères de la Côte (suite). — Emile Gaboriau. L'Affaire Lerouge.

La 82<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>o</sup>.

L'auteur achève l'étude de l'Etat Hambourgeois et il y ajoute celle des Etats Lubeckois et Brémois. Outre une carte du territoire de Lubeck, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues de Lubeck, de l'Hôtel de Ville de Ratisbonne, du Val d'Enfer, dans la Forêt Noire et l'île de Mainau (Lac de Constance).

Cette série 82<sup>e</sup> est certainement l'une des mieux réussies d'un ouvrage qu'a consacré le succès.

LA VOLIÈRE, Revue illustrée d'Acclimatation en France et à l'Étranger. Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois. Abonnements pour tout le pays : 8 fr. par an. Wallon, administrateur-éditeur, à Vichy (Allier). — Bureaux à Paris, 41, rue Joazelet. — Sommaire du numéro du 1<sup>er</sup> mai 1887. — A nos Amis, poésie. Germain Picard. — L'École des Oiseaux. Polissé Gautier. — Les Chiens de race anglaise. E. Faure. — Les Plantes annuelles. J. Nicolas. — L'Ornithologie et la Protection. P. Pélicot. — Les Secrets de la Basse-Cour. Narcisse Masson. — Les Faisans. G. M. — Chronique horticole. J. Nicolas. — Pigeon de luxe. Félix Wagener. — Exposition horticole et agricole de Vichy.

LA NATURE, Sommaire du 42<sup>e</sup> mai 1887. — Les nouveaux canons Krupp. Lieutenant-colonel Hennebert. — Sondages et forages. Yves Guédon. — La grotte de Marsoulas. Marquis de Nadjillac. — Bi-centenaire de Lull. — La nourriture de la sardine. J. de Guerne. — Machine à imprimer les billets de chemins de fer. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 2 mai 1887. S. M. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Tournées artistiques, M. DELÉTRAZ, Directeur-Administrateur.

Lundi, 16 mai 1887

UNE SEULE REPRÉSENTATION

**DE L'IMMENSE SUCCÈS PARISIEN**

**NUMA ROUMESTAN**

Comédie nouvelle en 5 actes de M. Alph. Daudet. AVEC LE CONCOURS DE

Mme Elmire Alry, de l'Odéon ; M. Léon Dorfer, du Châtelet ; Mlle André Bourgeois, de la Renaissance ; Mme Heymann, du Gymnase ; Mlle Suzanne de Sévéc, du Gymnase ; Mme Roque de Villiers, de Cluny ; M. Lelong, ds la Renaissance ; M. Walter, du Vaudeville ; M. Debray, du Châtelet ; M. Malbert, de l'Odéon ; M. V. Erras, de l'Odéon.

**A VENDRE**

de suite pour cause de départ, un mobilier complet composé de : Salon, Salle à manger, Chambre à coucher. — S'adresser dans la huitaine au bureau du Journal.

**BOURSE. — Cours du 13 mai.**

3 0/0	80 30
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	83 50
4 1/2 0/0 ancien	103 50
4 1/2 0/0 1883	108 10

**Dernier cours du 13 mai.**

Actions Orléans	1,297 50
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	392 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 75
Obligations Lombardes (jouissance)	297 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	350 00
---	--------

**M. Audouard**, chirurgien dentiste, à Brive, sera à Cahors, Châlet des Bains, Dimanche et Lundi 15 et 16 courant.

**Depuis 3 ans**

L'Echelle (Aisne). Mon père souffrait depuis trois ans d'un mal de reins ; grâce aux bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, il se trouve beaucoup mieux. Georges Dramagore. Signature légalisée.

**Au moins 20 ans**

Oraison Basses-Alpes. Je souffrais depuis au moins vingt ans ; c'était une douleur intermittente ; des fois, je souffrais tellement que je ne pouvais pas travailler ; mais, depuis que je fais usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me trouve très bien. Albin Masse. Signature légalisée.

**Depuis 18 mois**

Saint-Jean-sur-veye (Ain). Depuis dix-huit mois, je ne pouvais aller du ventre qu'au moyen de purgations, et cela me causait de grands maux de tête et de reins. Je fis venir deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50, et, depuis que j'en ai fait usage, je me trouve beaucoup mieux. J. Surgot, charron. Signature légalisée.

La consommation de la quinine dans le monde est considérable, eh bien, la France, patrie de Pelletier son inventeur, est sur ce point fort en retard sur les pays étrangers ; nous ne savons pas assez que la quinine à petite dose est le type des toniques, proprement dits comme le répétait et l'écrivait le professeur Gubler. Elle excite l'appétit, supprime les accès fébriles, ranime les forces des convalescents, des personnes affaiblies ; c'est le plus sûr antihépatique et fébrifuge que nous possédons. Une capsule de la grosseur d'un pois, portant comme garantie le nom de Pelletier, représente le principe actif d'un grand verre de vin de quinquina.

**AMMONIURE DE HAUT-BAILLY**

M. P. CARGUE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Cadaujac (Gironde), ancien élève de l'École des Hautes-Études, chef du Laboratoire du domaine du Haut-Bailly, informe MM. les propriétaires, qu'il est seul en possession de la formule de l'ammoniure de cuivre préparée par tournure et titré, tel que celui qui a été employé, en 1886, par M. Bellot des Minières, à Haut-Bailly (Léognan), et qu'il est prêt à en livrer sur commande.

Envoi franco du prospectus pour renseignements.

**Santé à tous, adultes et enfants.**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phibisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom



# MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 7 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Costumes en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr.
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes en alpaga, depuis..... 23 fr.
- Des Pare-poussière, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente au bureau du Journal.

# CADET

DU LOT

# GAILL

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

### SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris

Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt : Toutes Pharm.

### Vin de Peptone

de CHAPOTEAU

Pharmacien à Paris

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. Dépôt : Toutes Pharmacies

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

PLUS DE FEU!

60 ans de Succès!

**LINIMENT BOYER-MICHEL**

J. BOYER et R. PÉRON, à CHATELAIN (Indre)

Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Fractures, Ecchymoses, Follicules, Courbures, Lesions, Angines, etc. — 5 fr. chez tous l'ur

### DENTS & DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris.

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## Distillerie centrale du Quercy



## Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

## MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

**LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

**PÉRIEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Élixir des Vosges est une Liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHAMPAGNE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

# Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

## Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUTS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95  
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »  
Pardessus centré mode, doublé laine..... 24 »

Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50  
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.